



**l'intercommunalité à l'échelle de son territoire**

# Le Journal de la **C**ommunauté de **C**ommunes **V**allée des **B**aux-**A**lpilles

N°15 juin 2017

- **BUDGET 2017** *pages 3 à 5*  
9.030.550 € au bénéfice de l'investissement sur notre territoire
- **RESSOURCES HUMAINES** *pages 6 à 9*  
Des agents communautaires à votre service quotidiennement
- **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE** *page 11*  
Feu vert pour le projet de centrale photovoltaïque

Par son sens de l'adaptation et son devoir d'être conforme avec les changements législatifs, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est entrée dans une phase de maturité. Si 2016 a représenté un énième exercice d'une mise à l'épreuve organisationnelle pour l'application des nouvelles compétences, 2017 se traduit par le mode opérationnel, où l'ensemble des services de la **CCVBA** travaillent à leur mission, dans le souci de l'intérêt général.



### La fiscalité de la **CCVBA** ne bouge pas

Les réductions croissantes des dotations de l'État et la grande fragilité de la conjoncture économique de notre pays pèsent concrètement sur les finances de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. Malgré ces contraintes, la fiscalité communautaire a été reconduite dans les mêmes conditions que lors des neuf exercices budgétaires précédents à l'occasion du Conseil communautaire qui s'est tenu le 13 avril à la salle polyvalente du Paradou. Les taux 2017 votés à l'unanimité sont les suivants :

- Taxe d'habitation = 9,97 %
- Taxe sur le foncier bâti = 0 %
- Taxe foncière sur le non bâti = 2,13 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) = 24 %

### La Dotation de solidarité de la **CCVBA** à ses 10 communes membres

Les critères de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) sont fixés par le **CCVBA** en tenant compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou du potentiel financier par habitant. Pour l'année 2017, le Conseil communautaire a décidé de verser les sommes suivantes à ses dix communes membres :

- Aureille = 37.570 €
- Les Baux de Provence = 208.298 €
- Eygalières = 141.439 €
- Fontvieille = 101.876 €
- Mas-Blanc des Alpilles = 25.280 €
- Maussane les Alpilles = 109.915 €
- Mouriès = 75.933 €
- Le Paradou = 41.082 €
- Saint-Étienne du Grès = 76.326 €
- Saint-Rémy de Provence = 457.281 €

**Total = 1.275.000 €**

Les tensions financières s'accroissent sur les budgets locaux et n'épargnent bien évidemment pas le budget de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, dans la mesure où, les dotations de l'État diminuent et que le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales (\* FPIC) augmente fortement. Notre gestion rigoureuse, prospective et de maîtrise de la dépense publique permet pour l'instant d'y faire face. Pour construire ce budget 2017, le Conseil communautaire a décidé une nouvelle fois de ne pas toucher à la pression fiscale (lire ci-contre) et de reconduire les taux de la fiscalité de notre Communauté de communes, avec notamment, une taxe sur le foncier bâti qui reste à 0%. Il est bon de rappeler que la fiscalité de la **CCVBA** demeure à nouveau la plus basse des quatre intercommunalités du département des Bouches-du-Rhône.

Comme le met en exergue ce nouveau numéro de votre bulletin, la présentation du budget 2017 démontre par ses chiffres que nos finances communautaires sont saines. Ce budget fixe des objectifs clairement identifiés notamment dans la commande publique. Une nouvelle fois la **CCVBA** sera un investisseur essentiel de notre territoire Vallée des Baux-Alpilles.

À l'instar de ces dernières années, ce budget a été pensé, construit pour que la **CCVBA** apporte la contribution qualitative de ses services à la population, aux attentes des entreprises, à l'économie de proximité avec l'objectif d'accompagner une évolution progressive et dynamique de l'aménagement de notre territoire. Cette volonté se bâtit dans un esprit de solidarité avec nos dix communes pour la concrétisation d'un projet commun porteur d'avenir.

En 2017, la **CCVBA** incarne un rôle moteur dont les performances vont s'amplifier dans notre quotidien et selon des règles fixées par la Loi.

**Hervé Chérubini**

Président de la Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles  
Maire de Saint-Rémy de Provence

# 9.030.550 € au bénéfice de l'investissement

D'un montant de 26.534.196 €, le budget 2017 de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles s'illustre par une section d'investissement de 9.030.550 €

Investir sur le territoire, soutenir l'emploi ! Ces dernières années pas un budget de la Communauté de communes n'a échappé à cette volonté tenace. La Communauté de communes continue à disposer de finances saines et maîtrisées qui lui permettent de maintenir un fort niveau d'investissement et d'amplifier des orientations politiques souhaitées par les quarante élus du Conseil communautaire.

Ce budget 2017 détermine les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Cette année encore, les investissements de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles continueront d'apporter un soutien au développement économique avec des programmes de requalification des zones d'activité pour 3.005.900 € auxquels s'ajoutent 619.000 € et 208.000 € pour la voirie et l'éclairage public d'intérêt communautaire.

La **CCVBA** poursuit ainsi sa politique d'aménagement des zones d'activité, favorisant la création d'emplois sur le territoire, le renforcement de l'attractivité économique et contribuer à de nouveaux espaces à la commercialisation.

La protection de l'environnement occupe également une place prépondérante dans ce nouvel exercice budgétaire.

Domaine dans lequel d'autres étapes nécessaires à la valorisation des déchets recyclables vont se traduire par les financements de travaux de transformation de deux déchèteries en pôle de valorisation des déchets pour un montant de 1.538.760 €.



Pour optimiser la collecte de l'ensemble des déchets que nous produisons, la **CCVBA** va renouveler une partie du parc des véhicules techniques (bennes à ordures ménagères, camion plateau pour la collecte des encombrants, véhicules utilitaires) pour 802.000 €.

La démarche de développement durable de notre territoire s'animera avec une nouvelle étape du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques (192.000 €). La Communauté de communes lancera des études des Schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement pour 100.000 €. L'amélioration de la couverture numérique du territoire s'accroîtra avec 125.340 € consacrés à la Boucle locale haut débit (BLHD) et au réseau communautaire de spots Wifi.



## Des charges réajustées

Les principales raisons du réajustement à la hausse des charges générales sont dues au transfert de la compétence collecte des déchets (entretien des bennes à ordures ménagères, études relatives à l'optimisation de la collecte des déchets).

Les charges de personnel augmentent également en raison de la prise de compétence collecte des déchets qui se matérialise par le transfert de 28 agents communaux à la **CCVBA** et par le recrutement de 8 agents contractuels afin d'assurer le remplacement de l'équipe de la collecte et des déchèteries ainsi que l'entretien des zones d'activité.

Dans cette hausse, il faut également noter la très forte augmentation de l'estimation de participation au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui passe de 826.665 € en 2016 à 1.285.000 € en 2017. Somme que doit verser la **CCVBA** à l'État.

\*

### Qu'est-ce que le FPIC ?

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 prévoit une montée en charge progressive pour atteindre à partir de 2016 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit plus d'1 milliard d'euros.



**SERVICE DE L'EAU EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) :** le projet de budget de la DSP de l'eau se monte à 2.327.389 € dont 409.975 € consacrés à la section d'exploitation. Les 1.917.414 € de la section d'investissement vont concerner les opérations suivantes :

#### aux Baux de Provence

- Création du réservoir des Arcoules = 81.100 €
- Mise en conformité du réservoir du Mas du Chevrier = 36.000 €

#### à Fontvieille

- Création d'un forage station de pompage de la Barjolle = 464.003 €
- Remplacement de réseaux eau potable = 298.578 €
- Mise en conformité des réservoirs d'eau potable = 9.600 €

#### à Maussane les Alpilles

- Mise en conformité du réservoir des Canonnettes = 39.600 €
- Station de Manville = 138.200 €
- Mise en conformité de la station de Flandrin = 10.800 €

#### à Mouriès

- Remplacement réseau rues d'Aubagne et des Bérauds = 201.120 €
- Travaux de protection de la source de Servane, plus travaux de protection du forage Armanier et des travaux à la station de pompage du Roy = 282.000 €

#### au Paradou

- Remplacement des réseaux d'eau potable carrefour Saint-Roch, Voie Aurélienne et rue Jean Bessat = 50.000 €

#### Autres postes comptables

- Remboursement du capital des emprunts = 30.962 €
- Dépenses imprévues = 1.450 €
- Amortissement des subventions d'équipement = 30.000 €
- Opérations patrimoniales (TVA) = 235.000 €

**SERVICE DE L'EAU EN RÉGIE :** le projet de budget de la régie de l'eau se monte à 4.438.079 € dont 2.480.960 € consacrés à la section d'exploitation. Les 1.957.119 € de la section d'investissement vont concerner les opérations suivantes :

- Acquisition de compteurs d'eau potable = 22.000 €

#### à Aureille

- Captage eau potable et réservoir des Fioles = 5.000 €
- Mise en conformité du réservoir d'eau potable = 6.000 €

#### à Eygalières

- Mise en conformité du réservoir d'eau potable = 16.000 €

#### à Mas-Blanc des Alpilles

- Mise en conformité du réservoir d'eau potable = 5.000 €
- Maillage des réseaux eaux potable entre le chemin ancienne gare et chemin du plan = 30.000 €
- Redimensionnement du réseau d'eau potable rue du Pavillon = 60.000 €

#### à Saint-Étienne du Grès

- Reprise du réseau d'eau potable Sente du colonel Boyer = 52.082 €
- Mise en conformité du réservoir eau potable = 9.000 €
- Renouvellement réseau eau potable place Jean Galeron = 100.000 €
- Renouvellement réseaux eau potable République et avenue Mistral = 50.000 €
- Création du réseau eaux potable sur la RD 99 = 156.000 €
- Création d'un nouveau forage = 85.000 €

#### à Saint-Rémy de Provence

- Reprise du réseau des eaux potables du centre-ville phase 1+2+3 = 150.000 €
- Renouvellement conduite de refoulement des Paluds = 650.000 €
- Renouvellement réseaux/branchements eaux potables Impasse Gazette = 42.400 €
- Renouvellement réseaux/branchements eaux potables rue Paul Arène = 54.000 €
- Réhabilitation des réservoirs d'eau potable = 29.600 €
- Création piézomètre et forage d'essai station Méjades = 30.000 €
- Renouvellement des réseaux et des branchements de l'eau potable chemin Saint-Bernard = 50.000 €
- Remise à niveau ouvrages des eaux potables de l'avenue Van Gogh = 10.000 €

À cela s'ajoutent, le remboursement du capital des emprunts pour 178.742 € ainsi que des dépenses imprévues pour 2.294 € et l'amortissement des subventions pour 164.000 €.

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) :** le projet de budget de la DSP de l'assainissement se monte à 1.905.326 € dont 299.402 € consacrés à la section d'exploitation. 1.605.924 € sont consacrés à la section d'investissement dont le détail est le suivant :

#### aux Baux de Provence

- Reprise des réseaux d'assainissement = 25.000 €

#### à Fontvieille

- Mise en conformité de la station d'épuration = 88.230 €
- Collecteurs Montauban, Plumelets, Lavoir et Michelet = 358.030 €
- Reprise du réseau d'assainissement cours Daudet = 204.020 €
- Reprise du réseau assainissement rues des Lauriers, Lilas, Romarins et Genêts = 80.235 €

#### à Maussane les Alpilles

- Travaux sur la station d'épuration = 80.200 €
- Travaux sur réseau d'assainissement = 12.752 €
- Chemisage du collecteur = 84.000 €

#### au Paradou

- Reprise du réseau d'assainissement Mas des Molières = 281.800 €
- Remplacement des réseaux assainissement Saint-Roch, Aurélienne et Jean Bessat = 50.000 €

À cela s'ajoutent : le remboursement du capital des emprunts pour 127.275 €. Dépenses imprévues = 817 €. Amortissement des subventions d'équipement = 63.564 € et opérations patrimoniales (TVA) = 150.000 €.

**SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN RÉGIE :** le projet de budget de la régie d'assainissement se monte à 4.202.350 € dont 2.084.895 € consacrés à la section d'exploitation et 2.117.454 € sont prévus à la section d'investissement :

#### à Aureille

- Mise en conformité de la station d'épuration = 25.270 €
- Reprise des réseaux d'assainissement rues Conseu, Marmitonne et Pontins = 17.450 €

#### à Mas-Blanc des Alpilles

- Liaison réseau assainissement entre le chemin de l'ancienne gare et du Plan = 30.000 €

**3.723.378 €**

**seront investis en 2017  
pour améliorer les réseaux  
d'assainissement et les  
stations d'épuration**

#### à Saint-Étienne du Grès

- Création du réseau d'assainissement sur la RD 99 = 156.000 €
- Reprise du réseau d'assainissement Bd Général de Gaulle = 2.000 €
- Travaux sur la station d'épuration = 22.357 €
- Reprise du réseau d'assainissement Sente du colonel Boyer = 61.405 €

#### à Saint-Rémy de Provence

- Travaux sur la station d'épuration = 153.410 €
- Reprise du réseau d'assainissement du centre-ville phases 1+2+3 = 110.000 €
- Reprise des réseaux d'assainissement Impasse Gazette = 50.000 €
- Reprise des réseaux d'assainissement rue Paul Arène = 50.000 €
- Reprise du réseau et branchements assainissement chemin Saint-Bernard = 50.000 €
- Remise à niveau ouvrages d'assainissement Av. Van Gogh = 15.000 €
- Reprise branchements et caisses siphoniques avenue Louis Mistral : 20.000 €

#### à Mourès

- Travaux sur la station d'épuration = 153.539 €
- Travaux sur le réseau d'assainissement = 30.000 €
- Remplacement réseau assainissement rues d'Aubagne et des Bérauds = 192.000 €
- Postes de relevages = 2.000 €

À cela s'ajoutent, le remboursement du capital des emprunts pour 104.726 €, des dépenses imprévues pour 355 €, l'amortissement des subventions pour 242.308 € et le résultat d'investissement négatif 2016 : 624.433 €.



**Les tarifs assainissement 2016-2020 de la CCVBA**

Information en ligne sur : <http://vallee-des-baux-alpilles.fr>

**Communauté  
de Communes  
Vallée des Baux-Alpilles**

2, avenue des écoles  
13520 Maussane les Alpilles

☎ 04 90 54 54 20  
Fax 04 90 54 54 16

✉ [bienvenue@ccvba.fr](mailto:bienvenue@ccvba.fr)  
<http://vallee-des-baux-alpilles.fr>



## Administration générale

Julien Cozette  
Directeur général des services

Karine Briand  
Directrice générale adjointe

Pauline Séguy  
Responsable des affaires juridiques  
et de la commande publique

Kévin Treguer  
Commande publique - Bases fiscales

Thibaut Viretto  
Affaires juridiques - Commande publique

Romain Martin  
Responsable comptabilité

Sandra Martinez  
Comptabilité - Taxe de séjour

Imane Mahad  
Comptabilité

Sarah Berkane  
Responsable ressources humaines

Khadija Arabi  
Ressources humaines

Nathalie Gilly  
Ressources humaines - Hygiène et sécurité

Mélanie Pénalba  
Assistante de gestion administrative  
Administration générale

Virginie Zamora  
Assistante de gestion administrative - Accueil

# Des agents communautaires à votre service quotidiennement

À la suite des différentes prises de compétences imposées par l'État, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles est devenue un des principaux employeurs du secteur public de notre territoire. La CCVBA compte actuellement une centaine d'agents : *"apprécions à sa juste valeur l'excellent état d'esprit manifesté par le personnel muté ou recruté pour faire face à cette délicate période de transition."* indique René Fontes, Vice-président de la CCVBA en charge du personnel.



## Tourisme

Ingrid Barbiéri  
Directrice  
de l'office de tourisme intercommunal

Mélissa Noël  
Responsable qualité et boutique

Irwin Fournier  
Webmaster

Romain Terris  
Évènementiel et régie publicitaire

Élodie Gerbaud  
Presse et communication

Élodie-Bénédictte Fernandes  
Documentation institutionnelle - Partenariat

Mickaella Pizzini  
Conseillère séjour et groupes

Martine Boissier  
Conseillère séjour

Julia Ferrotin  
Conseillère séjour



Office de tourisme intercommunal Saint-Rémy de Provence  
Place Jean Jaurès ☎ 04 90 92 05 22

Bureau d'information touristique Mouriès  
2, rue du temple ☎ 04 90 47 56 58

Service taxe de séjour de la Communauté de communes  
☎ 04 90 54 20 20 ✉ [ccvba@taxesejour.fr](mailto:ccvba@taxesejour.fr)



## Aménagement Urbanisme

Corinne Guintini  
Directrice aménagement  
et développement durable

Aude Cartier  
Aménagement - Foncier

Pierre Prat  
Autorisations droit des sols

## Développement local et économique



Matthieu Bameule  
Responsable développement territorial  
filiales et attractivité

Julia Ducasse  
Développement économique

Mathieu Villermy  
Commerce et artisanat



## FILIÈRE AMANDE

☎ 04 90 54 54 20  
matthieu.bameule@ccvba.fr



## Police

Louis Ruiz  
Police municipale mutualisée

## Services techniques



Éric Vial  
Coordonnateur entretien  
et maintenance

Valentin Andréo  
Agent polyvalent

Adrien Chaudoreille  
Agent polyvalent



## Eau et assainissement

Gérard Béréziat  
Directeur service  
eau et assainissement

Julien Sat  
Directeur adjoint  
Responsable technique et administratif

Christophe Prince  
Directeur adjoint - Responsable travaux

Nadia Luciani  
Accueil

Lorraine Aubert  
Assistante de gestion  
administrative eau  
et assainissement

Nadine Combe  
Aide comptable

François Viguier  
Facturation  
et gestion administrative

Daniel Romano  
Responsable ouvrages d'épuration

Rémy Goupil  
Agent d'exploitation

Julien Morin  
Agent d'exploitation

Rémy David  
Agent d'exploitation

Frédéric Boyer  
Électromécanicien

Christophe Balcells  
Électromécanicien

Othmen Hantouti  
Coordonnateur travaux

Malik Martine  
Agent technique - Plombier

Dominique Chaumont  
Agent technique - Plombier

Morgan Tordeux  
Agent de distribution

Nathalie Turini  
Technicienne assainissement autonome

Rapahël Huguenin  
Agent assainissement autonome



ZA de la Massane  
Saint-Rémy de Provence  
☎ 04 32 60 62 88



## Environnement-Déchets



Corinne Guintini  
Directrice aménagement  
et développement durable

Marianne Mineau  
Environnement

Stéphane Dubois  
Responsable gestion  
Valorisation des déchets

Nathalie Manceron  
Éducation au développement durable

Camille Chave  
Conseiller du tri

Katell Lagnier  
Assistante de gestion administrative - déchets

Jean-Paul Pace  
Coordonnateur collecte des déchets

Olivier Solier  
Chauffeur collecte

Robert Puech  
Chauffeur collecte

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service de collecte des encombrants est assuré par la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles. Ce service fonctionne uniquement sur rendez-vous.

**Pour prendre rendez-vous**

 **04 84 510 620**

 **info.dechet@ccvba.fr**

Standard ouvert du lundi au vendredi  
de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17h30

**Renseignements en ligne**

voir le site internet <http://vallee-des-baux-alpilles.fr>

Patrick Gilly  
Chauffeur collecte

André Canovas  
Chauffeur collecte

Patrick Martinez  
Chauffeur collecte

Laurent Garcin  
Chauffeur collecte

Philippe Fantini  
Chauffeur collecte

Jean-François Gros  
Chauffeur collecte

Bruno Thomassin  
Chauffeur collecte

Anthony Vanni  
Chauffeur collecte

Benjamin Ramage  
Agent de collecte - Chauffeur

Dominique Bonini  
Agent de collecte - Chauffeur

Manuel Garcia  
Agent de collecte

Hubert Barthélémy  
Agent de collecte

Frédéric Bruguers  
Agent de collecte

Philippe Évrard  
Agent de collecte

Jean-Paul Magno-Cavallo  
Agent de collecte

Jason Reinert  
Agent de collecte

David Carle  
Agent de collecte

Thibeault Campagnolo  
Agent de collecte

David Rezouali  
Agent de collecte

Pierre Garcia  
Agent de collecte

Jérémy Béguin  
Agent de collecte

Laurent Guidez  
Agent de collecte



## DÉCHÈTERIE DE MAUSSANE LES ALPILLES/LE PARADOU

RD 27 - Route de Saint-Martin de Crau  
13520 Maussane les Alpilles  
☎ 04 90 54 54 20

du lundi au vendredi de 9 heures à 16h20  
Samedi de 9 heures à 11h50 et de 14 heures à 15h50

## DÉCHÈTERIE DE SAINT-RÉMY DE PROVENCE

Chemin des Méjades  
13210 Saint-Rémy de Provence  
☎ 06 16 78 60 33

du lundi au samedi de 8 heures à 11h50 et de 14 heures à 16h50

## DÉCHÈTERIE DE SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

Chemin du cours du loup  
13103 Saint-Étienne du Grès  
☎ 06 60 45 65 24

du lundi au jeudi de 8 heures à 11h45  
Vendredi et samedi de 8 heures à 11h45 et de 13h30 à 16h15



## COMPOSTEURS SUR RENDEZ-VOUS

Déchèterie de Saint-Rémy de Provence  
Déchèterie de Maussane les Alpilles / Le Paradou

- 15 € les 400 litres avec bio-seau et aérateur
- 30 € les 600 litres avec bio-seau et aérateur

## DÉCHÈTERIE MOBILE DE LA CCVBA CALENDRIER 2017

### à Aureille

Les 3 premiers mardis  
et 1<sup>er</sup> samedi du mois  
Parking salle polyvalente

### à Fontvieille

Les 3 premiers jeudis  
et 3<sup>ème</sup> samedi du mois  
Parking stade des moulins

### à Mouriès

Les 3 premiers mercredis et 2<sup>ème</sup> samedi du mois  
Avenue Alphonse Daudet



Cyril Roulet

Agent de collecte

Damian Gonzalez  
Agent de collecte

Franck Soler  
Chauffeur déchèterie mobile

Serge Procida  
Chauffeur déchèterie mobile

Denis Gautier  
Agent déchèterie

Amandine Rossi  
Agent déchèterie

Alain Raynal  
Agent déchèterie

David Bertaud  
Agent polyvalent déchets  
Chauffeur

Jean-Marc Soulier  
Agent polyvalent  
déchets - Chauffeur

Pierre Lattes  
Agent polyvalent déchets

Yanis Makhoulouf  
Agent polyvalent déchets

Maxime Épiard  
Agent polyvalent déchets

Alexis Turci  
Agent polyvalent déchets

André Legaz  
Agent polyvalent déchets

Alain Bertrand  
Agent polyvalent déchets

Bruno Pourrot  
Agent polyvalent déchets

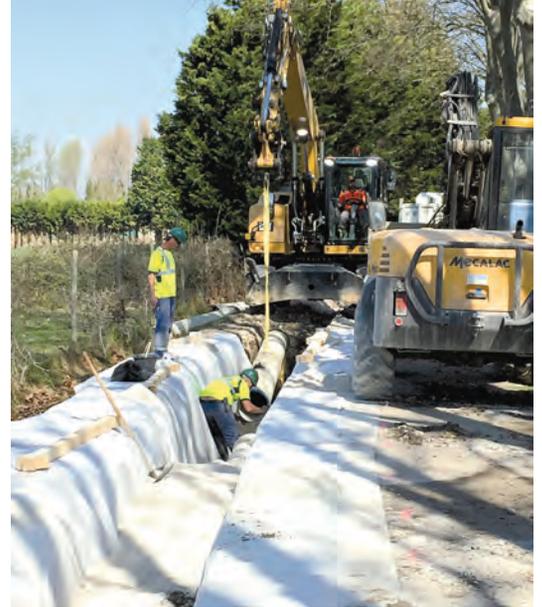


de l'année, la régie intercommunale de l'eau de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a débuté d'importants travaux de renouvellement de la conduite principale d'alimentation en eau potable située dans le quartier des Paluds à Saint-Rémy de Provence.

Ces travaux sont planifiés sur une durée de trois ans, avec trois phases de 1.000 mètres linéaires pour chaque opération. Le montant global de ce programme d'amélioration des réseaux d'eau potable est de 1.735.000 € HT. Le diamètre de la nouvelle canalisation en fonte spéciale résistant aux terrains corrosifs est d'un diamètre de 400 millimètres.

## Eau

- Depuis le début



## Subventions 2017

- Les subventions 2017 votées par le Conseil communautaire le mercredi 13 avril au Paradou sont les suivantes : Subventions de fonctionnement accordées par la CCVBA : Syndicat des vigneron des Baux de Provence 1.500 €
- Association des Jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône 2.000 €
- Association Service de remplacement 2.000 €
- Association des Mouliniers de la Vallée-des-Baux 10.000 €
- Association Transport mobilité solidarité 3.000 €
- Association Solidarité paysans Provence-Alpes 5.000 €
- Association Arboricultures et cultures en Provence-Alpilles-Crau 3.000 €
- Subventions exceptionnelles accordées par la CCVBA : Syndicat des vigneron des Baux de Provence (rallye 2017) 1.000 €
- Association La Maison de la transhumance 1.000 €.

## Séances publiques du Conseil communautaire

● Les prochaines séances publiques du Conseil communautaire de la CCVBA se tiendront les mercredis 5 juillet (18 heures) salle des fêtes d'Eygalières et 26 juillet (18 heures) salle d'honneur de l'hôtel de ville de Saint-Rémy de Provence.

## Économie circulaire

● La Ressourcerie du Pays d'Arles organise sa première friperie le 24 juin de 9 heures à 12h30 à la Salle de la Gare, place du Général De Gaulle à Saint-Rémy de Provence. L'association collecte, trie et valorise les textiles sur les déchèteries et quatre communes de la CCVBA depuis mars 2017. Les six autres communes seront intégrées à ce dispositif d'économie circulaire à compter du mois de septembre et La Ressourcerie proposera régulièrement des "Friperies" sur les communes de la CCVBA. À cette occasion, la Communauté de communes vous incite à faire vos dépôts de textiles dans les bornes prévues à cet effet, ce qui contribue à la création d'emplois dans le secteur du recyclage et l'insertion de personnes en difficulté sur le territoire. Un bel exemple d'économie circulaire de proximité.



## Financement participatif

● Connaissant une croissance à deux chiffres, le crowdfunding est une notion un peu floue et fait l'objet de beaucoup de commentaires. Lundi 27 mars, la CCVBA a accueilli à Maussane les Alpilles la Chambre de métiers et de l'artisanat pour présenter la réalité du financement participatif. Pour vous artisan, il constitue une sérieuse alternative au circuit de financement classique. Il permet, par la voie du don ou du prêt de mobiliser les proches, les clients et les autres parties prenantes pour qui le développement de votre activité

représente un intérêt : qualité de vos productions, éthique de l'entreprise, engagement environnemental... Il est possible de financer notamment du matériel, l'installation dans de nouveaux locaux, un poste au sein de l'entreprise... Cette démarche qui se développe chaque jour un peu plus sur notre territoire, notamment dans le secteur agricole, est un questionnement sur l'entreprise, son développement, son fonctionnement, son positionnement, sa stratégie...

● La démarche vous intéresse, n'hésitez pas à contacter Mathieu Villermy, chargé de mission commerce-artisanat pour la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles ☎ 04 90 54 54 20 ou par ✉ mathieu.villermy@ccvba.fr



# Transition énergétique : le Conseil communautaire a donné son feu vert pour le projet de centrale photovoltaïque sur le site de l'ancienne décharge de Maussane les Alpilles/Le Paradou

● La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a choisi de faire de la transition énergétique l'une de ses priorités. Engagée dans le Plan Climat air énergie territorial (PCAET) du Pays d'Arles, elle porte plusieurs projets en vue de favoriser l'émergence et la mise en œuvre de dispositifs innovants axés sur les ressources locales et favorisant le développement durable. L'un des projets consiste en la réalisation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancienne décharge située sur les communes de Maussane les Alpilles et Le Paradou, récemment réhabilitée. Par sa situation ce site bénéficie d'un très fort ensoleillement permettant d'envisager favorablement cette installation. La CCVBA a lancé une consultation en mai dernier en vue de la sélection d'un opérateur qui procèdera à la conception, au financement, à la réalisation et à l'exploitation de la future centrale photovoltaïque. À suivre...



## Pays d'Arles

● Le 7 avril restera une date importante pour notre territoire du Pays d'Arles. Ce jour là à Tarascon, le souhait de transformer le Pays d'Arles en Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) a été acté par les élus du territoire.

Cette entité est composée des trois intercommunalités que sont la : Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, la Communauté d'agglomération Arles - Crau - Camargue - Montagnette (ACCM) et Terre de Provence agglomération (TPA). Ce Pôle d'équilibre territorial et rural regroupe près de 160.000 habitants sur un territoire de 220.000 hectares.



## Information

● Le dimanche 9 avril, la Communauté de communes a proposé un stand d'information lors de la fête du Printemps organisée par l'association Les Z'Actifs de la Gare à Saint-Rémy de Provence. Des agents de la CCVBA



été présents pour donner des "infos" sur ses services en matière de déchets, tri sélectif et mise à disposition de composteurs. Des ateliers manuels autour de la "récup" (photo) ont été proposés aux enfants afin de les sensibiliser au recyclage.

## Intercommunalité : Rencontre entre Jean-Marc Roubaud et Hervé Chérubini

● Une rencontre entre Jean-Marc Roubaud, Président du Grand Avignon, et Hervé Chérubini, Président de la Communauté de communes de la Vallée des Baux-Alpilles a permis de d'évoquer les enjeux intercommunaux à l'échelle des axes Avignon, Arles, Nîmes.



Les deux élus ont discuté de la carte territoriale et l'opportunité d'une pleine coopération des intercommunalités du Grand Delta. Les deux élus partagent une même vision constructive sur cette question et ont décidé d'inscrire leur action dans un esprit de coopération.

Pour rappel, lors de la première Rencontre des exécutifs du Grand Delta, les présidents d'intercommunalités et Maires ont souhaité réfléchir et agir ensemble dans de nombreux domaines où ils partagent des préoccupations communes : développement économique, tourisme, culture, patrimoine... La réunion du 21 février avait également permis de faire émerger le principe d'une candidature commune des territoires du Grand Delta, aux côtés de Paris, pour l'exposition universelle de 2025. La proposition française pour l'Exposition universelle de 2025 se développe en effet autour d'un espace central "Le Village global" en Île-de-France, des "Forums thématiques" répartis sur plusieurs sites et d'un catalogue de "Détours" à travers la France. Hervé Chérubini a clairement exprimé à Jean-Marc Roubaud son souhait d'associer les dix communes de la CCVBA à cette démarche collective des intercommunalités du triangle d'or "Avignon, Arles, Nîmes".





## Développement durable

En séance du 13 avril au Paradou, le Conseil communautaire a donné son accord pour la candidature de la **CCVBA** au programme européen Life de gestion intégrée des déchets en Provence - Alpes - Côte d'Azur. Ainsi, la **CCVBA** confirme son action résolue dans la sauvegarde de son environnement et de ses paysages. La Région, en partenariat avec l'Ademe, a déposé cette candidature auprès de la Commission européenne. La participation de la **CCVBA** à cette candidature marque sa volonté d'inscrire sa dynamique territoriale dans les politiques régionale et nationale de réduction et de valorisation des déchets. Cette candidature est un moyen de bénéficier d'un réseau d'acteurs, d'appui et de soutien financier sur des actions importantes pour le territoire communautaire.



Quatorze opérations ont été inscrites au bénéfice de la **CCVBA**, comme pour exemple : l'élaboration du Plan local de prévention des déchets, la mise en place d'un service de broyage de proximité des déchets verts, l'accompagnement des crèches et écoles du territoire à l'obtention d'un label durable, la formation d'agents valoristes sur nos

déchèteries, des études pour la gestion des déchets de marché ou pour la collecte des déchets des professionnels... pour un montant total estimé de 1.702.400 € TTC. La Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles participera à hauteur de 632.700 € TTC. Les subventions espérées s'élèvent à 1.069.700 € dont 480.560 € Life Environnement Europe. La Commission européenne rendra son avis sur cette candidature début 2018.

## Réunion publique

Le mardi 25 avril, la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles a proposé une réunion publique d'information pour la population sur le thème : "Le rôle et l'avenir des structures intercommunales, le fonctionnement de la **CCVBA**, le risque métropolitain". Cette réunion organisée salle Henri Rolland à Saint-Rémy de Provence et animée par Hervé Chérubini, Président de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, a permis d'échanger avec le public présent et de donner des explications sur des sujets d'actualité qui font et feront l'intercommunalité à court et moyen termes. Cette réunion s'est déroulée notamment en présence d'Alice Roggiéro, maire de Mouriès, Vice-présidente de la **CCVBA**, Guy Frustié, maire de Fontvieille, Vice-président de la **CCVBA**, Jean Mangion, maire de Saint-Étienne du Grès, Vice-président de la **CCVBA** et Marie-Pierre Callet, Conseillère communautaire, Vice-présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.



Communauté de Communes Vallée des Baux-Alpilles  
2, avenue des écoles 13520 Maussane les Alpilles  
☎ 04 90 54 54 20 Fax 04 90 54 54 16  
✉ [bienvenue@ccvba.fr](mailto:bienvenue@ccvba.fr)  
<http://vallee-des-baux-alpilles.fr>

### Mairie d'Aureille

Rue Mistral 13930 Aureille  
☎ 04 90 59 92 01 Fax 04 90 59 93 80  
[www.aureille.fr](http://www.aureille.fr)

### Mairie des Baux de Provence

Grand-Rue 13520 Les Baux de Provence  
☎ 04 90 54 34 03 Fax 04 90 54 49 23  
✉ [mairie@lesbauxdeprovence.com](mailto:mairie@lesbauxdeprovence.com)  
[www.lesbauxdeprovence.com](http://www.lesbauxdeprovence.com)

### Mairie d'Eygalières

Place Marcel Bonein 13810 Eygalières  
☎ 04 90 95 91 01 Fax 04 90 95 96 40  
✉ [mairie.eygalières@wanadoo.fr](mailto:mairie.eygalières@wanadoo.fr)  
[www.mairie-eygalières.fr](http://www.mairie-eygalières.fr)

### Mairie de Fontvieille

8, rue Marcel Honorat 13990 Fontvieille  
☎ 04 90 54 79 02 Fax 04 90 54 64 87  
✉ [mairie@fontvieille.fr](mailto:mairie@fontvieille.fr)  
[www.fontvieille-provence-mairie.com](http://www.fontvieille-provence-mairie.com)

### Mairie de Mas-Blanc des Alpilles

Place Pierre Limberton 13103 Mas-Blanc des Alpilles  
☎ 04 90 49 07 98 Fax 04 90 49 08 29  
✉ [mairie.mba@wanadoo.fr](mailto:mairie.mba@wanadoo.fr)  
[www.masblancdesalpilles.fr](http://www.masblancdesalpilles.fr)

### Mairie de Maussane les Alpilles

Avenue de la Vallée-des-Baux 13520 Maussane les Alpilles  
☎ 04 90 54 30 06 Fax 04 90 54 36 45  
✉ [mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr](mailto:mairie-maussane-les-alpilles@wanadoo.fr)  
[www.maussanelesalpilles.fr](http://www.maussanelesalpilles.fr)

### Mairie de Mouriès

35, rue Pasteur 13890 Mouriès  
☎ 04 90 47 50 01 Fax 04 90 47 54 87  
✉ [contact@mairie-mouries.fr](mailto:contact@mairie-mouries.fr)  
[www.mouries.fr](http://www.mouries.fr)

### Mairie de Paradou

Place Charloun Rieu 13520 Le Paradou  
☎ 04 90 54 54 01 Fax 04 90 54 54 07  
✉ [mairie.paradou@wanadoo.fr](mailto:mairie.paradou@wanadoo.fr)  
[www.mairie-du-paradou.fr](http://www.mairie-du-paradou.fr)

### Mairie de Saint-Étienne du Grès

Place de la Mairie 13103 Saint-Étienne du Grès  
☎ 04 90 49 16 46 Fax 04 90 49 06 28  
✉ [saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr](mailto:saint-etienne-du-gres.mairie@wanadoo.fr)  
[www.saintetiennedugres.com](http://www.saintetiennedugres.com)

### Mairie de Saint-Rémy de Provence

Place Jules Pellissier 13210 Saint-Rémy de Provence  
☎ 04 90 92 08 10 Fax 04 90 92 28 63  
✉ [contact@mairie-saintremydeprovence.fr](mailto:contact@mairie-saintremydeprovence.fr)  
[www.mairie-saintremydeprovence.fr](http://www.mairie-saintremydeprovence.fr)